

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderisson Inc.	Numéro de permis 2003363	Date d'inspection Le 03 octobre 2023	
Nom de l'établissement Le centre préscolaire la gardérisson inc.		Numéro de téléphone (506) 859-4010	
Adresse 705 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7N8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés :

- Ratio enfant et personne éducatrice
- Le registre des présences quotidiennes des enfants
- Les effets personnels étiquettes
- La routine quotidienne
- L'aire de jeu extérieur
- La programmation planifiée et documentée

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a d'observé les enfants jouer des jeux libres l'extérieur, le lavage des mains, le diner et la préparation pour le repos\dodo.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 octobre 2023

Date

original signé par
Maurine Faidherbes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 octobre 2023

Date